



COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE GESTION
DU CLUB SANTÉ SÉNIORS
DU
VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024 (10H00-11H55)

Présents (élus du Comité Départemental) : M-H Ambrosio ; M-L Armand, Présidente ; D Bourroux ; C. Davailon.

Excusé : E. Mercier, Directeur.

Présents (membres du Club Santé Séniors) : M. Dury, J. Fonty ; G Madrières ; G Marchand.

Excusé : C. Lagonotte

ORDRE DU JOUR :

➤ **EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER COMITÉ DE GESTION CLUB SANTÉ SÉNIORS :**

Celui -ci n'appelle à aucun commentaire.

➤ **NOUVELLE ORGANISATION DU CLUB SANTÉ SÉNIORS :**

- La 2FOPEN :

M. Jean Riffet est devenu le nouveau président de la 2FOPEN en JS 36, le 17 octobre dernier. Le bureau a été complètement renouvelé, les activités peuvent continuer.

Une nouvelle convention a donc été signée le 28 octobre avec M-L Armand, Présidente de la Section MGEN 36 pour les 197 adhérents.

Un Compte-rendu de cette réunion lui sera envoyé à sa demande.

- Le fonctionnement du Club Santé Séniors :

Pour mémoire, M. Fonty a souhaité cesser ses activités de coordinateur du Club Santé Séniors.

De nombreux appels ont été passés pour le remplacer (notamment dans le Bulletin de la MGEN) mais sans résultat.

Lors de l'AG du Club Santé Séniors en juin dernier, M-L Armand est intervenue pour tenter de « débloquer la situation » et d'engager quelqu'un (e) à se présenter, de façon consensuelle.

La solution retenue : 5 membres du Club Santé Séniors ont accepté de se partager les tâches de M. Fonty. Ils deviennent donc les membres du Comité de Gestion du Club Santé Séniors en lien direct avec les 5 membres du Comité Départemental de la MGEN 36. Madame Gisèle Marchand, secrétaire de la 2FOPEN et chargée de la communication interne du Club Santé Séniors, sera plus particulièrement la référente avec la Présidente de la Section MGEN.

Cette réunion a pour objectif de faire le point sur les activités du Club Santé Séniors et de connaître le nom des responsables de chacune d'entre-elles.

➤ LES 5 MEMBRES DU CLUB SANTÉ SÉNIORS :

| Prénom/Nom | Responsable | Adresse mail | Tel |
|---------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------|
| Jacques Fonty | Atelier peinture | jacques.fonty@orange.fr | 02 54 34 83 32 |
| Guy Madrières | Club Informatique | guy.madrieres@yahoo.fr | 06 88 84 01 03 |
| Gisèle Marchand | Communication interne du club | giz-jac.marchand@wanadoo.fr | 07 87 04 14 79 |
| Mauricette Dury | Trésorière | mauricette.hervier@gmail.com | 06 78 26 71 35 |
| Christian Lagonotte | Conférences | christian.lagonotte@wanadoo.fr | 06 76 30 51 42 |

Cf. Circulaire Ciel en annexe

*Les membres invités du Club, qui **ne sont pas mutualistes MGEN**, ne peuvent pas être membres du Comité de gestion.*

*Les membres du Comité de gestion **sont désignés pour 3 ans**, à l'issue des élections du Comité Départemental.*

À noter en mars 2025 : lors des élections du nouveau CODEP, le Comité de Gestion du Club Santé Séniors sera réinstallé, avec les cinq mêmes représentants du Club Santé Séniors, mais avec de nouveaux élus du CODEP.

Par ailleurs, il est demandé par les membres du Club Santé Séniors le changement des rideaux de la salle et l'entretien des toilettes.

La MGEN dans le cadre des restructurations pour la PSC a décidé de revoir tout son immobilier et sur tout le territoire. La Section MGEN de l'Indre devrait déménager en 2025-2026 dans des locaux plus petits et se posera à ce moment-là la question des locaux du Club Santé Séniors. Il ne sera donc pas possible de faire de nouveaux aménagements.

Pour le ménage, M-L ARMAND le signalera au Directeur, M. Mercier.

Il est aussi signalé qu'à partir du 1^{er} novembre, normalement, nous ne disposerions **plus de boîte aux lettres physique pour réceptionner le courrier des adhérents.** La MGEN souhaite encourager un modèle plus durable et connecté afin de réduire son empreinte écologique.

M-L Armand, suggère qu'il serait intéressant que M. Madrières fasse une démonstration aux adhérents du Club Santé Séniors de l'utilisation de « Mon Espace personnel » afin que chacun puisse digitaliser ses documents et puisse ainsi cesser l'envoi de documents papiers.

Par ailleurs, M. Madrières, Responsable du site informatique du Club, fait part de l'hébergement gratuit du site du Club Santé Séniors 36 mais que celui-ci ne correspondrait pas aux normes MGEN.

M-L Armand propose aux membres de préparer un article sur le Club qui sera inséré dans le Bulletin de printemps de l'Indre (à rendre **avant mars 2025**).

M. Dury demande à connaître combien le Club dispose au niveau financier.

➤ LES ACTIVITÉS DU CLUB SANTÉ SÉNIORS

| Activités | Responsable/ Animateur(trice) | Téléphone du (de la) responsable |
|--|---|--|
| Art et paysage | Jacques FONTY | 02 54 34 83 32 |
| Bridge | Françoise MORNET | 02 54 34 76 22 |
| Le coin des curieux (conférences) | Christian LAGONOTTE | 02 54 34 33 18 06 76 30 51 42 |
| Informatique | Guy MADRIERES | 06 88 84 01 03 |
| Mosaïque | Chantal CHASSERAY | 06 23 75 27 24 |
| Reliure | Josiane TILLIER (sans être animatrice, Josiane est prête à donner des conseils pour cette activité) | 02 54 34 69 50 |
| Golf ? | Bernard THORET ? | 02 54 22 51 95 |
| Convivialité (repas de Noël, galette des Rois, repas de fin d'année) | Michèle FONTY Françoise BLANCHANDIN | 02 54 34 83 32 02 54 22 22 16 06 75 12 33 80 |
| Sorties à la journée/ Opéra | Tina JONQUET Chantal TAVERNIER | 02 54 27 20 34 06 33 89 78 20 02 54 22 49 63 06 85 86 57 35 |
| Séjours randonnées | Jocelyne GUILLOCHON M. Sylvie BEUZARD | 06 61 91 24 35 02 54 27 45 67 06 46 12 85 91 |
| Voyages Arts et Vie | ? | |

À signaler, la non-reprise de l'organisation des voyages et du golf.

➤ QUID DES ACTIVITÉS DE SOLIDARITÉ DU CLUB SANTÉ SÉNIORS DU 36 ?

La réunion prend fin à 11h55.

Gisèle Marchand membre du Comité de Gestion du Club Santé Séniors et Marie-Laurence Armand, présidente de la Section MGEN de l'Indre.

Rappel du préambule de la circulaire Ciel

PREAMBULE

Depuis l'origine, les **militants retraités de MGEN** se sont regroupés **afin de mener des actions de solidarité**. Afin de formaliser cette mobilisation bienvenue, les Clubs Santé Séniors ont été créés.

Les Clubs Santé Séniors sont renforcés dans leurs missions d'action sociale et de prévention, en lien direct avec les sections départementales, conformément au guide territorial MGEN.

Rappel des éléments de contexte

1. OBJET DES CLUBS

1.1. ÉLEMENTS DE CONTEXTE

Au regard du **vieillessement de la population** - la part des plus de 65 ans ne cessant de croître - **en 2050, un quart de la population française aura plus 65 ans**. Une étude de **l'OMS** démontre tout l'enjeu de **favoriser un « vieillissement actif »**. **Il est démontré que la stimulation intellectuelle et physique, ainsi que le maintien du lien social retardent l'apparition de la perte d'autonomie.**

Les Clubs Santé Séniors s'inscrivent dans cette démarche. Ils constituent une réponse aux enjeux de prévention posés par la longévité accrue. Ils permettent, en outre, **une solidarité mutualiste de proximité**.

Rappel des principes des Clubs

1.2. PRINCIPES DES CLUBS

Les Clubs Santé Séniors destinés aux adhérents retraités ont pour mission première l'action sociale et la prévention en faveur des membres participants retraités MGEN, en liaison avec les actions développées par la Section départementale. Ils peuvent aussi organiser des activités culturelles et de loisirs.

Les Clubs Santé Séniors sont partie intégrante des activités de la Section départementale.

Les activités d'action sociale et de prévention peuvent être initiées par des acteurs qui ne sont pas membres d'un Club (exemple : militants permanents ou élus). Dans tous les cas de figure, ces activités sont exercées dans le respect des règles légales et réglementaires internes de MGEN en vigueur, notamment en termes de déontologie, de responsabilités et de dispositions en matière de gestion des ressources humaines avec le souci du lien social entre les membres.

Rappel de l'Action Sociale

1.2.1. Action sociale

L'action sociale MGEN a été définie par l'Assemblée générale 2011 à Besançon : « **Tout processus d'accompagnement de la personne quelle que soit sa situation de vie tendant à lui apporter des informations, des prestations et des services adaptés, facteurs de prévention, de mieux-être ou de compensation de son état, favorisant son épanouissement social, professionnel, personnel et familiale** ».

L'engagement des membres des Clubs, tournés vers les autres, fait partie des valeurs socle de solidarité entre pairs. Par ailleurs, ces actions stimulent et contribuent à la lutte contre la perte d'autonomie et de lutte contre les effets du vieillissement des retraités engagés. Membres des Clubs en tant que « correspondants sociaux », ils peuvent participer à l'accompagnement mutualiste mis en place par la section.

Les membres des Clubs peuvent contribuer à des actions de proximité et de solidarité en direction des mutualistes, telles que :

- La contribution au **dispositif MGEN Proximité** ;
- La formation « **café des aidants** » ;
- L'aide à la constitution des dossiers (prestations dépendance, orphelinat, handicap...) ;
- L'aide aux bénéficiaires de prestations d'action sociale ;
- **La visite des résidents en établissements** (notamment ceux dans lesquels des lits sont réservés au titre des actions concertées) ;
- **La visite à des personnes isolées à leur domicile** (pour des discussions, des jeux...) ;
- Le maillage : cohabitation temporaire avec des "jeunes" locataires ;
- La mise en œuvre ou la participation au **programme Equilibre Atout Âge ou autres actions en lien avec la section départementale sur le territoire.**

Les Clubs Santé Séniors, dans une volonté d'ouverture, peuvent participer à **des actions de solidarité ouvertes à tous.**

Les informations relatives aux bénéficiaires de ces actions sont strictement confidentielles

Rappel de la Prévention

1.2.2. Prévention

Les Clubs Santé Séniors promeuvent la définition de la santé adoptée par l'OMS (l'Organisation mondiale de la santé). Elle met en avant le « bien-être physique, mental et social ». Ainsi, dans le cadre d'un vieillissement actif, il est tout aussi important que les politiques et programmes favorisent la santé mentale et les liens sociaux, que l'état de santé physique. Selon l'OMS, la prévention est « l'ensemble des mesures visant à éviter ou réduire le nombre et la gravité des maladies, des accidents et des handicaps ».

Exemples d'actions de prévention pouvant être proposées par les Clubs Santé Séniors en lien avec la Section départementale ou en complémentarité :

- Développement de programmes comme **Équilibre Atout Âge, Vivoptim, Bien être actif** ;
- Organisation d'actions **de prévention à thèmes et mobilisant les membres (semaine bleue, octobre rose, l'audition...)** relatives aux campagnes nationales MGEN ;
- **Actions en lien avec des thématiques importantes pour les séniors (sommeil, mémoire, diabète...)** ;
- **Sensibilisation aux gestes de premiers secours**, aux accidents de la vie quotidienne ;
- **Dépistages** (auditif, visuel...) ;
- Participation et engagements bénévoles aux actions de **la Fondation de la route et de l'ADOLEN**.

Les membres des Clubs peuvent participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de proximité vis-à-vis des mutualistes du département.

(À noter : La MGEN n'a pas été sollicitée cette année par l'IFSI pour accompagner leurs stagiaires. Cette partie Prévention n'a donc pas été menée cette année auprès des membres du Club Santé Séniors.

J. Fonty précise que l'activité proposée l'an passé avait été réalisée avec une moindre participation en raison du voyage dans les Pouilles qui se déroulait à la même période.)

1.2.3. Actions de loisirs et actions culturelles

D'autres activités, contributrices de liens sociaux, répondant aux souhaits des membres des Clubs (notamment des activités de loisirs, culturelles, physiques...) peuvent être mises en œuvre après validation en comité de gestion et sous conditions.

Afin prévenir les risques liés à l'isolement et de préserver la santé, la vie affective, culturelle et sociale concourant au bien-être de ses membres, MGEN a souhaité mettre en place des actions a minima identiques sur le territoire en faveur, notamment, des membres des Clubs qui ne peuvent se déplacer (aidants, dépendants, malades, isolés géographiquement...)

Pour ce faire, MGEN a noué un partenariat avec l'association « Université Virtuelle du Temps Disponible » (UVTD). Cette association contribue à favoriser la diffusion du savoir, à combattre la solitude en permettant le développement de liens sociaux intergénérationnels entre tous (valides et invalides), d'accéder à des conférences quotidiennes interactives sur Internet. Pour tout renseignement s'adresser à l'UVTD en précisant l'appartenance à MGEN.